

# PROTÉGER LA PLANÈTE, NOUS PROTÉGER

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL 



## Justice climatique et droits environnementaux

Activité  
d'éducation aux  
droits humains



## ÉCRIRE POUR LES DROITS

## ÉCRIRE DES LETTRES CHANGE DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a presque 25 ans en Pologne, un petit groupe de militant-e-s s'est lancé dans un marathon de lettres de 24 heures en soutien à des personnes dont les droits humains étaient menacés. Ce qui était au départ un évènement modeste s'est transformé en la plus grande campagne mondiale en faveur des droits humains : *Écrire pour les droits*.

En 2001, on comptait 2 326 lettres rédigées à travers le monde. Ce chiffre a grimpé en flèche : en 2024, il atteignait plus de 4,6 millions de lettres, tweets, signatures de pétitions et autres actions lancées depuis plus de 200 pays et territoires. Des personnes venant du monde entier ont prouvé que les distances ne sont pas un obstacle à la solidarité, et que les mots ont le pouvoir d'insuffler de l'espoir et d'être un moteur de changement. Rien qu'en 2024, presque 1 million de personnes ont participé à des activités d'éducation aux droits humains comme celle-ci.

La somme de nos actions a contribué à changer la vie de plus de 115 personnes au fil des années, en participant à la libération de militant-e-s, en obtenant justice pour des personnes dont les droits ont été bafoués, et en protégeant celles et ceux qui plaident pour le changement.

Cette année encore, la campagne apporte son soutien à des personnes en danger du monde entier qui ont un point commun : leurs droits humains ont été bafoués uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons réclamer justice pour ces personnes. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles recevront des milliers de messages personnalisés de solidarité venant de personnes à travers le monde, et leur témoignant qu'ils et elles ne sont pas seuls dans leur combat. En écrivant directement aux autorités, nous pouvons faire pression sur les personnes au pouvoir pour créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Année après année, les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne nous font savoir à quel point ces actions comptent pour elles. Beaucoup décrivent la force qu'elles puisent de tout le soutien qui leur est témoigné. Souvent, vos lettres mènent à un réel changement : des charges sont abandonnées, des personnes sont libérées, et les autorités adoptent de nouvelles lois ou politiques de protection des droits humains.

« Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là. »

Jani Silva, défenseuse de l'environnement, 2021

## AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres : en ligne ou hors ligne, dans une salle de classe, avec une association locale, en famille ou au sein d'un réseau de militant-e-s. En tant qu'animateur-trice, il vous revient d'adapter l'activité en fonction du cadre. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances sur les sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille et la tranche d'âge du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité, de la possibilité de l'organiser en présentiel ou en ligne, et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque des participant-e-s expriment le souhait d'agir en soutien à une personne en danger, discutez de comment le faire en toute sécurité.

Ces activités reposent sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations, mais aussi d'amener les participant-e-s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux histoires des personnes et groupes concernés. Elles permettent notamment aux participant-e-s :

**DE RENFORCER** des savoir-faire et des compétences clés ;

**DE SE FORGER** leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

**D'ÊTRE ACTEURS-TRICES** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

**DE S'INVESTIR** émotionnellement et de développer des valeurs et engagements personnels.



© Amnesty International Thailand

Pétitions et lettres en soutien à Manahel Al Otaibi dans le cadre de l'édition 2024 d'*Écrire pour les droits*.

Découvrez le profil des personnes pour lesquelles nous luttons : [amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/](https://amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/)

Pour écrire à l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays, rendez-vous sur [www.amnesty.org/fr/countries](https://www.amnesty.org/fr/countries)

Envoyez un message de soutien sur Twitter à [@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty) en utilisant le hashtag #W4R25

Avant de commencer, si vous ne connaissez pas les méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International, disponible sur [amnesty.org/fr/documents/act35/020/2011/fr/](https://amnesty.org/fr/documents/act35/020/2011/fr/)

Amnesty International propose des cours en ligne gratuits d'éducation aux droits humains : [academy.amnesty.org/learn](https://academy.amnesty.org/learn) ainsi que des quiz : <https://share.google/XbBVT5r9hr9UNR4rq>



# VOS MOTS ONT DU POUVOIR

## RÉINSTALLÉ EN SÉCURITÉ

En 2023, le militant Rohingya Maung Sawyeddollah s'est retrouvé en grave danger dans le camp de réfugié-e-s où il vivait au Bangladesh, en raison de son travail en faveur des droits humains. En août 2024, il a obtenu un visa de sortie du territoire bangladais et un visa étudiant lui permettant d'intégrer une université aux États-Unis, ce qui a sans doute été rendu possible par l'importante publicité suscitée par la campagne *Écrire pour les droits* 2023.

« Grâce à cette campagne, j'ai reçu une vague de motivation, de soutien, d'encouragements et de solidarité de la part d'individus et de groupes du monde entier. Cette mobilisation de la communauté internationale m'a donné de l'espoir, car des personnes d'horizons divers se sont unies dans la lutte pour la justice et les droits humains »

Maung Sawyeddollah



© Munir Uz Zaman / AFP via Getty Images

## SAUVÉ DU COULOIR DE LA MORT

Rocky Myers, un homme noir présentant une déficience intellectuelle, a passé plus de 30 ans dans le quartier des condamnés à mort en Alabama, aux États-Unis, pour meurtre. Il a été déclaré coupable sur la base de témoignages entachés d'incohérences. Il a été condamné à mort par un juge qui n'a pas tenu compte de la recommandation plus clémentine du jury, une pratique pourtant abolie en Alabama en 2017. Rocky a été mis en avant dans la campagne *Écrire pour les droits* 2023, ce qui a engendré un immense mouvement mondial réclamant à la gouverneure de l'Alabama de le gracier et de commuer sa peine. Une décision en ce sens a été rendue en février 2025. Le combat de Rocky pour la justice n'est pas terminé, car il est toujours sous le coup d'une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, mais il ne vit plus sous la menace d'une exécution.

© DR



« Non seulement cette campagne a sensibilisé le public à l'histoire de Rocky, mais elle l'a fait de sorte à lui rendre hommage en tant que personne, père et grand-père. Je sais que la vague de soutien a été extrêmement précieuse pour Rocky, et savoir qu'autant de personnes se sont senties prêtes à agir est très inspirant »

Miriam Bankston,  
membre de l'équipe  
juridique de Rocky Myers,  
États-Unis

## LIBÉRÉE DE PRISON

En septembre 2020, Dorgelesse Nguessan a été arrêtée puis condamnée à cinq ans de prison pour avoir participé à des manifestations pacifiques au Cameroun. Après que son histoire a été mise en avant dans *Écrire pour les droits* 2022, Dorgelesse a été libérée en janvier 2025 et a pu retrouver sa famille.

« Vous nous avez écrit au moment où nous en avons le plus besoin. Mon fils était malade, ma mère était malade. Ma mère avait été très affectée par mon emprisonnement, elle était très affaiblie. La campagne lui a donné de la force. Elle nous a toutes et tous encouragés. Je ne saurais remercier assez Amnesty »

Dorgelesse Nguessan



© DR

# À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections qui appartiennent à chacun-e d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains sont universels.

Ils appartiennent à toutes et tous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre puissant à la législation nationale, régionale

et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains sont des lois que doivent appliquer les autorités. Les droits humains ne sont pas un luxe ou un privilège optionnel dont on ne peut jouir que lorsque cela est pratique. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire, mais aussi à l'étranger, pour toutes et tous.



© ONU

## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption, le 10 décembre 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer

à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour demander aux États de mettre fin aux violations dont les personnes mises en avant dans le cadre d'*Écrire pour les droits* sont victimes.



© Amnesty International Togo

Les militantes et militants d'Amnesty International Togo à l'occasion de l'édition 2024 d'Écrire pour les droits.

# DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

	<p>Droits et libertés civils Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage</p>	<p><b>Article 1</b> Liberté et égalité en dignité et en droits <b>Article 2</b> Non-discrimination <b>Article 3</b> Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne <b>Article 4</b> Droit de ne pas être réduit-e en esclavage <b>Article 5</b> Droit de ne pas être soumis-e à la torture</p>
	<p>Droits juridiques Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement</p>	<p><b>Article 6</b> Protection de la loi pour toutes et tous <b>Article 7</b> Égalité devant la loi <b>Article 8</b> Réparation lorsque les droits ont été bafoués <b>Article 9</b> Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires <b>Article 10</b> Droit à un procès équitable <b>Article 11</b> Présomption d'innocence <b>Article 14</b> Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
	<p>Droits sociaux Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p><b>Article 12</b> Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille <b>Article 13</b> Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État <b>Article 16</b> Droit de se marier et de fonder une famille <b>Article 24</b> Droit au repos et aux loisirs <b>Article 26</b> Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
	<p>Droits économiques Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p><b>Article 15</b> Droit à une nationalité <b>Article 17</b> Droit à la propriété <b>Article 22</b> Droit à la sécurité sociale <b>Article 23</b> Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat <b>Article 25</b> Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
	<p>Droits politiques Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p><b>Article 18</b> Liberté de croyance (dont la liberté de religion) <b>Article 19</b> Liberté d'expression et droit de diffuser des informations <b>Article 20</b> Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique <b>Article 21</b> Droit de participer au gouvernement du pays</p>
	<p>Droits culturels et en matière de solidarité Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p>	<p><b>Article 27</b> Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté <b>Article 28</b> Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés <b>Article 29</b> Responsabilité de respecter les droits des autres personnes <b>Article 30</b> Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>

## ACTIVITÉ

## JUSTICE CLIMATIQUE ET DROITS ENVIRONNEMENTAUX

## PRINCIPALES NOTIONS

- Justice environnementale et climatique
- Droit à un environnement propre, sain et durable
- Défenseur-e-s des droits humains liés à l'environnement
- Zones sacrifiées
- Communautés marginalisées
- Militantisme local

## À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Cette activité permet aux participant-e-s d'en apprendre davantage sur les liens entre la protection de l'environnement, le changement climatique causé par les activités humaines et les droits humains. Au travers d'histoires vécues par des personnes et des groupes dans cinq pays différents, elle aborde les effets inégaux du changement climatique et des atteintes à l'environnement, met en avant le courage des défenseur-e-s de l'environnement, et encourage les participant-e-s à agir dans le cadre de la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*.

ÂGE : 12 ANS ET PLUS

## TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – plus le temps nécessaire pour la partie « Agissez ».

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **examinent** les liens entre les droits humains et la protection de notre planète et de notre environnement ;
- **identifient** les menaces qui pèsent sur les défenseur-e-s de l'environnement ;
- **comprennent** comment l'injustice climatique et environnementale renforce les inégalités ;
- **écrivent** des lettres en soutien aux défenseur-e-s de l'environnement et témoignent leur solidarité envers elles et eux.

## MATÉRIEL

- **Cartes responsabilités** (page 11)
- **Document à distribuer** : Environnement et droits humains (pages 12-13)
- **Fiches cas et fiches action** (pages 17-22)
- **Informations complémentaires** Droit à un environnement sain (pages 14-16)
- Feuilles de papier, stylos, enveloppes (si vous envoyez des courriers)
- Facultatif : les vidéos disponibles à l'adresse [amnesty.org/fr/w4r-videos](https://www.amnesty.org/fr/w4r-videos)
- Facultatif : Modèles de lettres disponibles à l'adresse [amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/](https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/)

## PRÉPARATION

- Lisez les Cartes Récit et sélectionnez les histoires sur lesquelles vous travaillerez.
- Imprimez les documents à remettre à chaque participant-e/ groupe.
- Lisez les informations complémentaires.
- En fonction de la taille, du niveau de connaissance et des besoins en matière d'apprentissage de votre groupe, vous pouvez ajuster le temps consacré à chaque étape de l'activité, ou donner des consignes plus spécifiques. Organisez bien votre temps à l'avance.

## AVERTISSEMENT

Deux des histoires abordées dans le cadre de cette activité font référence à des événements tragiques, qui risquent de bouleverser les participant-e-s. L'une raconte le meurtre du défenseur des droits environnementaux hondurien Juan López. L'autre évoque la mort d'un nouveau-né en raison des déplacements climatiques de grande ampleur et des conditions de vie déplorables à Madagascar.

Ces sujets peuvent s'avérer troublants et difficiles à aborder sur le plan émotionnel. Nous invitons l'animateur-trice à créer un espace propice à l'écoute et au soutien tout au long de l'activité. Prévenez les participant-e-s en amont, et n'hésitez pas à proposer aux personnes qui ne se sentent pas à l'aise de choisir une autre histoire sur laquelle travailler. Encouragez le respect, l'empathie et la réflexion dans toutes les discussions.

## 1. ÉCHAUFFEMENT : CLIMAT ET ENVIRONNEMENT, À LA CROISÉE DES CHEMINS



15 MINUTES

Placez une pancarte ou désignez un coin de la pièce pour chacune de ces quatre options : Rester, Partir, Lutter pour la justice, Incertain-e.

Dites-leur : « Je vais vous présenter rapidement plusieurs scénarios, tirés de la vie réelle et basés sur les histoires que nous allons aborder aujourd'hui. Imaginez que vous vous trouvez dans la même situation. Après chaque scénario, dirigez-vous vers l'angle de la salle qui représente le mieux la manière dont vous auriez réagi. »

**Note pour les animateur-trices** : si l'exercice nécessite une certaine mobilité, pensez à l'adapter afin que tout le monde puisse participer.

Si les participant-e-s découvrent pour la première fois la DUDH, essayez de commencer par construire une compréhension commune de ce qu'est ce document, en utilisant les informations à partir de la page 4.

Lisez les quatre scénarios, un par un. Après chacun d'eux, demandez aux participant-e-s de se diriger vers l'angle de la salle qui représente le mieux la manière dont ils auraient réagi, en expliquant chaque option :

- **RESTER**                   « Je resterais et vivrais avec les conséquences, aussi néfastes ou injustes soient-elles. »
- **PARTIR**                    « Je parterais en quête d'une vie plus sûre, même si cela implique de quitter ma maison, ma culture et ma communauté. »
- **LUTTER POUR LA JUSTICE** « Je m'exprimerais, je m'organiserais et résisterais, malgré la difficulté et le danger. »
- **INCERTAIN-E**           « Aucune de ces options ne me convient, chacun de ces choix me semble injuste, dangereux ou impossible. »

## SCÉNARIOS

1. **Vous vivez dans une zone rurale et vous dépendez de l'eau d'un fleuve pour boire. Celui-ci a été tellement pollué par une usine située à proximité que votre communauté n'a plus accès à l'eau potable. Que feriez-vous ?**
2. **Votre gouvernement a autorisé une entreprise à construire un gazoduc, un oléoduc ou une éolienne sur votre terrain ou dans votre jardin, sans vous en demander la permission. Que feriez-vous ?**
3. **La pollution industrielle empoisonne l'air que vous et votre famille respirez et vous rend malades. Que feriez-vous ?**
4. **Le changement climatique provoque une sécheresse dans votre région, et vous empêche de cultiver suffisamment de nourriture pour nourrir votre famille. Vous n'avez pas les moyens d'acheter de la nourriture en plus et personne ne vous aide. Que feriez-vous ?**

Après chaque scénario, demandez à quelques volontaires d'expliquer leur choix, en leur posant les questions suivantes :

- **Pourquoi avez-vous choisi cette option ?**
- **Avez-vous eu du mal à prendre une décision ?**

À la fin, demandez à un ou deux volontaires de partager leur ressenti par rapport à cet exercice. Ont-ils opté pour des choix différents d'un scénario à l'autre ? Comment l'expliquent-ils/elles ? Parmi les scénarios, y en a-t-il pour lesquels aucune option ne semblait juste ?

### Concluez en expliquant :

*« De nombreuses personnes n'ont pas la possibilité de choisir librement. Elles sont contraintes de partir ou de rester, à cause de la pauvreté, de la violence, de politiques injustes ou de la discrimination. D'autres restent parce que leurs terres représentent bien plus qu'un simple lieu de vie. Il s'agit de leur histoire, leur culture, leur identité. Partir reviendrait à renoncer à une partie de qui ils/elles sont. Certaines personnes risquent tout afin de lutter pour la justice, pour eux-mêmes, pour leur famille, pour les générations futures. Les histoires que nous allons entendre aujourd'hui en témoignent. »*

*La pratique régulière du torchage de gaz en Amazonie équatorienne, associée à l'extraction pétrolière, contamine gravement l'environnement et nuit à la santé des communautés locales.*

© Iván Martínez / Amnesty International

*Parc éolien au sommet d'une colline, sur les terres ancestrales des Sâmes.*

© James O'Neil



## 2. QUI EST RESPONSABLE ?



Répartissez les participant-e-s en petits groupes ou en binômes. Distribuez à chaque groupe plusieurs cartes responsabilité (à imprimer page 11). Vous n'avez pas besoin d'utiliser les neuf cartes responsabilités. Sélectionnez celles qui illustrent les thèmes principaux que vous souhaitez mettre en avant, en fonction de la taille de votre groupe et des histoires sur lesquelles vous allez travailler dans la partie 3. Cela devrait permettre de recentrer et de gérer plus facilement les échanges.

Expliquez aux participant-e-s : « *Chaque carte décrit une action en lien avec le droit de vivre dans un environnement propre, sain et durable, et s'inspire des scénarios présentés juste avant. Vous devez classer chaque carte responsabilité dans l'une de ces deux catégories : 1) cette responsabilité incombe principalement au gouvernement et 2) cette responsabilité incombe principalement aux entreprises. Dans certains cas, il se peut que vous estimiez que les gouvernements et les entreprises partagent la responsabilité de protéger et de respecter le droit humain en question. Vous pourriez bien avoir raison, mais l'objectif ici est de déterminer à qui incombe la plus grande part de responsabilité et pourquoi. Ne vous préoccupez pas de trouver la réponse parfaite. Cherchez plutôt à échanger vos points de vue et à construire un raisonnement de groupe.* »

Si certains participant-e-s ont du mal à choisir entre responsabilité du gouvernement et des entreprises, rappelez-leur qu'elles sont souvent partagées. Il faut avant tout se poser la question : qui doit agir en premier, ou qui détient le pouvoir d'empêcher les préjudices dans cette situation ?

Accordez 10 minutes à chaque groupe pour discuter et classer les cartes, puis rassemblez de nouveau les participant-e-s. Demandez à quelques volontaires de partager leurs réponses aux questions suivantes :

- **Quelles cartes avez-vous trouvé faciles à placer dans l'une ou l'autre catégorie ? Pourquoi ?**
- **Quelles cartes ont suscité le plus de débats entre vous ?**
- **Avez-vous remarqué que les responsabilités se recoupent souvent ? Pourquoi ?**

Concluez en expliquant : *Chacun a le droit de vivre dans un environnement propre, sain et durable. Les gouvernements comme les entreprises ont la responsabilité de protéger et de respecter les droits humains et l'environnement. Pourtant, bien souvent, ils ne prennent pas les mesures nécessaires. Nous allons maintenant voir ce qui se passe lorsqu'ils manquent à leur devoir, à travers les histoires de cinq personnes et groupes dans le monde entier.* »

Si vous souhaitez un peu plus de détails pour clôturer cette partie, consultez les informations complémentaires pages 14 à 16 ; vous y trouverez une explication plus approfondie des responsabilités des gouvernements et des entreprises.

*Des militant-e-s de Mother Nature Cambodia manifestent à Phnom Penh, 2024.*

© LICADHO

*Le projet minier de la société Inversiones Los Pinares au Honduras a été dénoncé par les communautés locales, car il empiète sur une réserve naturelle et pollue les rivières.*



### 3. RÉCITS DU MONDE ENTIER



Répartissez de nouveau les participant-e-s en petits groupes et distribuez-leur une carte récit (pages 17-22) et un exemplaire du document « droits humains et environnement » chacun (pages 12-13). Demandez-leur de lire et d'échanger au sujet de l'histoire qu'ils vont découvrir.

- **Que s'est-il passé ?**
- **Qui est responsable de cette situation ?**
- **À votre avis, quels sont les droits humains bafoués ou menacés ?**
- **Que devrait faire le gouvernement pour protéger les personnes impliquées dans cette histoire ?**

Au bout de 15 minutes, rassemblez les participant-e-s. Invitez chaque groupe à résumer brièvement l'histoire, et à citer deux ou trois droits humains menacés dans le cadre de celle-ci.

Pendant les interventions des différents groupes, notez les droits qu'ils mentionnent au tableau ou sur un autre support visuel. Vous pouvez également inciter les participant-e-s à cocher chaque droit cité sur leur exemplaire du document « droits humains et environnement », afin de mieux visualiser les différents droits fondamentaux en jeu dans l'ensemble des cas. Faites le point en posant les questions suivantes aux participant-e-s :

- **Qu'est-ce qui vous a marqué ou surpris dans ces histoires ?**
- **À votre avis, pourquoi ces histoires nous concernent-elles, bien qu'elles aient eu lieu loin d'ici ?**

Si besoin, vous pouvez orienter les participant-e-s vers ces idées clés :

- **Chaque histoire aborde la protection de l'environnement, mais les droits humains en jeu s'avèrent multiples. Dans chacun des cas, plus d'un droit est menacé, témoignant du lien étroit entre droits humains et dommages environnementaux.**
- **Bien que ces histoires nous parviennent de différents pays (Madagascar, Norvège, Honduras, Équateur et Cambodge), elles font toutes partie d'un seul et même récit mondial. Le changement climatique et la destruction de l'environnement ne s'arrêtent pas aux frontières d'un pays.**
- **Le changement climatique causé par les activités humaines et les dommages environnementaux renforcent les inégalités. Les personnes les moins responsables de la destruction de l'environnement sont souvent celles qui en paient le prix le plus fort : on appelle cela l'injustice climatique et environnementale.**

*Le sud de Madagascar connaît actuellement sa pire sécheresse de ces 40 dernières années.*

© Pierrot Men pour Amnesty International

Terminez en expliquant :

*« Nous vivons tous et toutes sur la même planète. Lorsque des personnes s'expriment pour protéger l'eau, les forêts, l'air et la terre, elles défendent des ressources que tout le monde se partage. Nombre de ces militant-e-s s'exposent à des risques importants pour demander la justice climatique et environnementale. C'est pourquoi leur combat nous concerne. En les soutenant, nous défendons la justice, la sécurité et la dignité pour tout le monde. Maintenant que nous connaissons les enjeux, rejoignons des millions de personnes à travers le monde qui se mobilisent pour soutenir ces militant-e-s. »*



## 4. AGISSEZ



Présentez la campagne *Écrire pour les droits* aux participant-e-s et expliquez qu'Amnesty International appelle à adresser des lettres aux protagonistes des différents récits et aux autorités responsables de protéger, de respecter et de réaliser leurs droits humains. Précisez que toutes les personnes présentées sur les cartes figurent dans l'édition de cette année d'*Écrire pour les droits*. Vous pouvez donner des exemples des éditions précédentes (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo d'une minute de Moses Akatugba, qui a été libéré du quartier des condamnés à mort grâce aux actions menées dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* : [youtu.be/8cU6EPY5r\\_c](https://youtu.be/8cU6EPY5r_c) (en anglais uniquement).

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

### ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Demandez aux participant-e-s de choisir un des récits parmi ceux qu'ils ont découverts et donnez-leur un exemplaire de la carte Action de cette personne ou de ce groupe (pages 17-22). Expliquez-leur que chacune de leurs lettres sera envoyée aux autorités chargées de protéger les droits humains de cette personne.

Donnez à chaque participant-e de quoi écrire et laissez-leur le temps nécessaire. Expliquez-leur qu'un message personnel aux autorités est le plus efficace. Demandez-leur :

- **D'écrire quelque chose à propos d'eux/elles-mêmes.**
- **D'expliquer aux autorités ce qui les choque dans l'histoire en question.**
- **De dire pourquoi ils/elles pensent qu'il est important que les gouvernements respectent les droits humains.**

Si certain-e-s veulent partager le contenu de leur lettre avec le groupe, ou exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de l'activité, donnez-leur la possibilité de le faire.

### TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Si vous avez le temps, vous pouvez également mener certaines des actions de solidarité indiquées sur les cartes Action. Les lettres de solidarité représentent souvent une grande source de soutien et de force pour les personnes ainsi mises en avant.

Envoyez-leur des messages d'amitié et d'espoir, afin d'encourager les militant-e-s à poursuivre leur combat pour la justice et de leur montrer qu'ils/elles ne sont pas seul-e-s. Faites preuve de créativité et dites-leur quelque chose à propos de vous, afin de rendre votre lettre plus personnelle.

Pour en savoir plus sur les autres activités de la campagne *Écrire pour les droits*, consultez la page <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>

Dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du haut : Des militant-e-s d'Amnesty au Népal, au Canada, en Bulgarie, au Luxembourg, au Zimbabwe, en Pologne et à Taiwan participent à la campagne Écrire pour les droits 2024.



## DOCUMENT À DISTRIBUER

## CARTES RESPONSABILITÉ

Faire en sorte que tout le monde ait accès à un air pur et à de l'eau potable.



Aider les familles qui ont dû partir de chez elles à cause de la sécheresse.



Faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer et manifester en toute sécurité.



S'assurer que les voix des populations sont entendues et prises en compte avant de lancer tout projet susceptible de les affecter.



Indemniser équitablement les personnes affectées par la pollution et la destruction de l'environnement.



Veiller à ce que les populations autochtones soient pleinement informées et puissent consentir ou s'opposer aux projets qui affectent leurs terres, leur culture ou leur vie.



Surveiller ceux qui polluent les rivières, la mer, l'air ou la terre et les empêcher de faire davantage de dégâts.



Respecter les décisions de justice et nettoyer les dégâts environnementaux provoqués par leurs activités.



Éviter de polluer les rivières, la mer, l'air ou les sols.



## DOCUMENT À DISTRIBUER

# ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

Les dommages environnementaux, notamment le changement climatique causé par les activités humaines, ne nuisent pas qu'à la nature. Ils portent souvent atteinte aux droits humains. Plusieurs droits humains liés à la protection des terres, de l'eau et du climat sont énumérés ci-dessous.

Ces droits sont inscrits dans des documents relatifs aux droits humains tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

## DROITS HUMAINS UNIVERSELS

### DROIT À LA VIE (ARTICLE 3 DE LA DUDH)

Bafoué lorsque la pollution ou des conditions climatiques extrêmes menacent la survie ; ou lorsque des défenseur·e·s de l'environnement sont menacés de mort et tués.

### DROIT D'ACCÉDER À LA JUSTICE (ARTICLE 8 DE LA DUDH)

Bafoué lorsque les personnes ne peuvent protester contre les dommages environnementaux ni demander de réparations (telles qu'une indemnisation ou une action officielle de la part des autorités) pour les violations de leurs droits.

### DROIT DE NE PAS SUBIR D'ARRESTATION ARBITRAIRE (ARTICLE 9 DE LA DUDH)

Bafoué lorsque des défenseur·e·s ou des militant·e·s sont injustement arrêtés, détenus sans motif valable, ou encore punis pour avoir manifesté pacifiquement ou dénoncé des préjudices.

### DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, Y COMPRIS L'ACCÈS À L'INFORMATION (ARTICLE 19 DE LA DUDH)

Bafoué lorsque les attaques ciblant les défenseur·e·s de l'environnement répandent la peur et dissuadent le reste de la population de prendre la parole, ou lorsque les personnes se voient refuser l'accès à des informations essentielles sur l'environnement.

### DROIT DE MANIFESTER PACIFIQUEMENT (ARTICLE 20 DE LA DUDH)

Bafoué lorsque des personnes sont réduites au silence, arrêtées ou attaquées pour avoir protégé l'environnement.

### DROIT DE PRENDRE PART À LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES (ARTICLE 21 DE LA DUDH)

Bafoué lorsque les populations sont exclues des décisions relatives à des projets qui affectent leurs terres, l'eau qu'ils consomment et l'air qu'ils respirent, ou qui concernent l'environnement en général.

### DROIT À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (ARTICLE 25 DE LA DUDH)

Bafoué lorsque la pollution de l'air, de l'eau ou des sols entraîne des maladies.

### DROITS À LA NOURRITURE, À L'EAU ET AU LOGEMENT (ARTICLE 25 DE LA DUDH)

Bafoué lorsque les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt ou la pollution détruisent les récoltes, les sources d'eau potable ou les habitations.

### DROIT À L'IDENTITÉ CULTURELLE (ARTICLE 27 DE LA DUDH)

Particulièrement important pour les peuples autochtones, dont la survie culturelle dépend de leurs terres.

### DROIT À UN ENVIRONNEMENT PROPRE, SAIN ET DURABLE (RÉSOLUTION 76/300 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES)

Reconnu comme un droit humain universel en 2022.

## DOCUMENT À DISTRIBUER

## ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

Il existe des protections supplémentaires pour les droits des peuples autochtones, en raison des liens profonds qu'ils entretiennent avec leurs terres ancestrales et des nombreuses injustices auxquelles ils se heurtent.

## DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

**DROIT AU CONSENTEMENT PRÉALABLE, LIBRE ET ÉCLAIRÉ (DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES)**

Les gouvernements et les entreprises doivent informer les peuples autochtones, les consulter en toute bonne foi et obtenir leur consentement avant d'entamer tout projet ayant des incidences sur leurs terres, leurs ressources ou leur culture. Ce droit est intégré à de nombreux autres droits des peuples autochtones. Par exemple, le droit au consentement préalable, libre et éclairé est inclus dans les droits des peuples autochtones suivants :

**CONSERVER ET PROTÉGER LEURS TRADITIONS CULTURELLES (ARTICLE 11 DE LA DNUDPA)**

Le droit de conserver et de transmettre leur héritage et leurs traditions culturelles, notamment leurs sites sacrés et leurs systèmes de connaissances.

**PRÉSERVER ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 29 DE LA DNUDPA)**

Les peuples autochtones ont le droit de conserver un environnement durable, et les gouvernements doivent empêcher toute activité ou matières dangereuses d'endommager leurs terres, leurs ressources et leurs communautés.

**CONTRÔLER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR LES TERRES AUTOCHTONES (ARTICLE 32 DE LA DNUDPA)**

Les peuples autochtones ont le droit d'approuver et de se prononcer sur tout projet ayant des incidences sur leurs terres, leurs territoires ou leurs ressources, en particulier ceux qui impliquent l'exploitation des ressources naturelles.

**PRATIQUER LEUR CULTURE ET LEUR RELIGION, ET EMPLOYER LEUR PROPRE LANGUE****(ARTICLE 27 DU PIDCP)**

Les peuples autochtones et les autres minorités doivent bénéficier du droit de pratiquer leur religion, d'employer leur propre langue, de jouir de leur culture et de leur mode de vie traditionnels.

*Les membres de la communauté éleveuse de rennes Čorgaš, dans le nord de la Norvège, appartiennent aux populations pastorales autochtones sâmes. Ils subissent les conséquences du changement climatique sur leurs moyens de subsistance.*



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT PROPRE, SAIN ET DURABLE

Si l'idée du droit à un environnement sain faisait l'objet de discussions depuis de nombreuses années, ce fut une victoire considérable lorsque, en 2022, l'Assemblée générale des Nations unies l'a officiellement reconnu comme un droit humain universel. Ce droit inclut l'accès à : un air pur, un climat sûr et stable, une eau sans risque sanitaire, des services d'assainissement adéquats, des aliments sains et produits selon des méthodes durables, des environnements non toxiques, dans lesquels chacun peut vivre, travailler, étudier et se divertir, ainsi qu'une biodiversité et des écosystèmes prospères. Il requiert également la protection d'autres droits, appelés droits procéduraux, tels que celui de participer à la vie publique et d'accéder à l'information et à la justice.

Cette reconnaissance constitue une réponse à ce que les Nations unies ont appelé une triple crise planétaire – changement climatique, perte de biodiversité et de la nature, pollution – dont les conséquences sur les droits humains à travers le monde s'accroissent.

Le droit à un environnement sain est étroitement lié à d'autres droits reconnus depuis longtemps, tels que celui à la vie, à la santé, au logement, à l'eau, à la culture et à la participation. Les dommages environnementaux, qu'ils soient causés par la pollution, l'inaction climatique ou les saisies de terres, rendent souvent plus difficile, voire impossible, de jouir de ces droits fondamentaux.

### LES DÉFENSEUR·E·S DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le monde entier, des défenseur·e·s de l'environnement, notamment des représentant·e·s autochtones, des jeunes militant·e·s et des dirigeant·e·s locaux luttent pour protéger les terres, l'eau, l'air et le climat. Ils dénoncent la pollution, la déforestation et l'inaction gouvernementale. Ce faisant, ils ne protègent pas que la nature, mais également les droits à la santé, à l'eau potable, à la nourriture, au logement, à la culture, à la participation et à la vie, pour leurs communautés, les générations futures et l'avenir de la vie sur terre.

Cependant, beaucoup d'entre eux font face à de graves risques. Ils sont menacés, arrêtés et même tués pour avoir défendu leurs droits et leur environnement. Les peuples autochtones se trouvent souvent confrontés à des saisies de terres, à l'exclusion des processus de prise de décisions et à des violations de leurs droits collectifs. Les personnes déplacées dans le contexte du changement climatique sont fréquemment ignorées, privées de soutien et de protection. Les défenseur·e·s des droits humains liés à l'environnement, en particulier les jeunes et les femmes, sont de plus en plus criminalisés, harcelés ou réduits au silence.

Malgré ces dangers, ils poursuivent leur travail avec courage et détermination. Il faut absolument les soutenir, pour les droits humains comme pour l'avenir de la planète.

En bas à gauche : *Extraction de sable près du lac Boeung Tamok, au Cambodge, 2022.*  
© MNC

En bas à droite : *En Équateur, un collectif de filles et de jeunes femmes appelé Guerreras por la Amazonía (GxA) appelle à la protection de l'Amazonie équatorienne contre les torchères de gaz, qui polluent leurs communautés et contribuent à la crise climatique.*  
© UDAPT



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DES CONSÉQUENCES DISPROPORTIONNÉES : QUI FAIT LES FRAIS DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ?

Les dommages environnementaux, et notamment le changement climatique causé par les activités humaines, n'affectent pas toutes les populations de la même manière. Les peuples autochtones, les populations rurales et à faibles revenus, et d'autres groupes marginalisés en première ligne de la crise climatique, sont souvent les plus touchés, alors qu'il s'agit des personnes qui contribuent le moins au problème. En général, elles sont également moins intégrées dans les processus de prise de décisions. Il en va de même pour les populations attenantes. Elles vivent dans des « zones sacrifiées » : des espaces pollués de manière systématique et en connaissance de cause par l'action humaine.

Pour les peuples autochtones en particulier, protéger l'environnement est une question de survie ; en tant qu'individus, mais également en tant que groupes dotés d'une identité, d'une culture et de terres ancestrales. Les exclure de la prise de décisions, ou utiliser leurs terres sans leur consentement, viole leurs droits collectifs et constitue un cas manifeste d'injustice environnementale.

Le droit au consentement préalable, libre et éclairé, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), représente l'une des meilleures protections pour les peuples autochtones. Il implique que les gouvernements et les entreprises doivent informer correctement les peuples autochtones, les consulter en toute bonne foi et obtenir leur consentement avant d'entamer tout projet ayant des incidences sur leurs terres, leurs ressources ou leur culture. Il ne s'agit pas d'un acte de courtoisie, mais bien d'une obligation légale. Pourtant, dans de nombreux cas, le droit au consentement préalable, libre et éclairé est ignoré, conduisant à des saisies de terres, à des déplacements de population et à la destruction de sites sacrés.

Les peuples autochtones et autres populations attenantes et en première ligne comptent souvent parmi les plus affectées par les sécheresses, les inondations, la pollution et les déplacements. En raison de leur marginalisation politique et économique, ces populations disposent généralement de peu de moyens pour résister. Leurs droits à l'information et à la participation sont fréquemment ignorés. Elles sont affectées de manière disproportionnée par l'extraction de combustibles fossiles, l'exploitation minière (y compris de minerais nécessaires à la transition vers les énergies renouvelables), la déforestation et autres industries extractives, particulièrement lorsque les entreprises agissent de façon irresponsable et que les gouvernements les laissent sans protection.

En haut à droite : La sécheresse au sud de Madagascar pousse la population au bord de la famine.

© Pierrot MEN

À droite : Le défenseur de l'environnement Juan López a été assassiné à Tocoa, au Honduras, en septembre 2024.

© CMDBCPT





## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### OBLIGATIONS DES GOUVERNEMENTS ET DES ENTREPRISES

Le droit à un environnement sain comprend des droits qui aident les personnes à prendre la parole pour demander des comptes aux gouvernements et aux entreprises, tels que celui d'accéder aux informations et à la justice, ainsi que de participer à la vie publique.

Les gouvernements jouent un rôle de garant des droits. Cela signifie qu'ils ont l'obligation légale d'empêcher les dommages environnementaux, de réglementer les entreprises et de protéger les droits de leur population. Ils doivent :

- Élaborer et faire appliquer des lois.
- Consulter les populations affectées, en particulier les populations autochtones, conformément au droit au consentement préalable, libre et éclairé.
- Alerter, aider et protéger la population durant les crises climatiques, telles que les sécheresses et les inondations.
- Prendre des mesures afin d'aider les personnes à s'adapter au changement climatique et d'en limiter les effets néfastes, en rendant notamment les infrastructures et les services plus résilients.
- Faire respecter les décisions de justice visant à protéger les populations.
- Fournir des réparations, et notamment une indemnisation, pour les dommages environnementaux causés par l'État.

Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits. Ils doivent :

- Prendre d'emblée des mesures pour garantir que leurs activités, leurs produits et leurs services ne nuisent ni aux populations, ni à l'environnement.
- Consulter véritablement les populations affectées et prendre des mesures pour éviter ou limiter les préjudices qui leur sont infligés.
- Réparer les dommages si elles entraînent ou contribuent, par exemple, à la pollution ou au déplacement de populations, et accorder des réparations appropriées aux personnes affectées.

Même lorsqu'elles n'enfreignent pas directement les lois d'un pays, les entreprises violent parfois les droits humains en agissant de manière irresponsable et en bafouant les normes et le droit international relatifs aux droits humains. Par exemple, si une entreprise déverse des déchets à un endroit légal selon les lois du pays où elle se trouve, mais que cela empoisonne la source d'approvisionnement en eau d'un village voisin, elle viole le droit des populations d'accéder à l'eau potable. Cela risque de porter également atteinte à leur droit à la santé, et l'entreprise devra alors réparer les dommages dont elle est responsable.

Les États ont l'obligation de protéger les droits humains. Cependant, nombreux sont ceux qui ne le font pas, surtout lorsque des activités d'entreprises sont en jeu - par manque de moyens, par dépendance vis-à-vis de l'entreprise en tant qu'investisseur ou par corruption pure et simple, par exemple. L'inaction de l'État entraîne parfois autant de violations des droits qu'une répression directe. Et même lorsque les États manquent à leur obligation de protéger les droits humains, les entreprises restent responsables de leurs actions.

Dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du haut : *Près d'une torçhère, en Amazonie équatorienne.*

© Iván Martínez / Amnesty International

*Des militant-e-s de Mother Nature Cambodia manifestent à Phnom Penh, 2024.*

© LICADHO

*La sécheresse dans le sud de Madagascar, région dite du Grand Sud.*

© Pierrot MEN



# DÉCOUVREZ NOS HISTOIRES

Les histoires ci-dessous concernent des personnes qui sont liées par leur défense de l'environnement. Ces récits, qui nous viennent du Cambodge, du Honduras, d'Équateur, de Norvège et de Madagascar, démontrent comment des populations qui vivent en première ligne de la destruction de l'environnement luttent pour protéger les droits humains et environnementaux de leurs communautés, souvent en s'exposant à de grands risques. Votre soutien et votre solidarité comptent.

## SOUTENEZ-NOUS – ÉCRIVEZ UNE LETTRE !

Vous êtes ici pour en apprendre plus sur les droits humains et parce que vous voulez faire une différence. Au travers de ces actions, vous verrez comment votre voix peut avoir un impact positif sur la vie des gens. Que vous meniez cette action seul-e ou avec des ami-e-s, des camarades de classe ou votre famille, vos mots changeront des vies.



ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

CARTE RÉCIT

## CONDAMNÉ·E·S POUR AVOIR PROTÉGÉ L'ENVIRONNEMENT

Ly Chandaravuth, Phuon Keoraksmei, Long Kunthea, Yim Leanghy, Sun Ratha et Thun Ratha partagent le même amour pour le café, les livres, et la randonnée. Mais avant tout, ils aiment profondément la nature. Au sein de leur groupe militant, Mother Nature Cambodia, ils ont courageusement défendu l'environnement contre les actions néfastes des entreprises et du gouvernement.

En 2015, le groupe a réussi à interrompre le développement d'un barrage hydroélectrique qui aurait provoqué une déforestation de masse. En 2016, il a obtenu l'interdiction des exportations de sable, protégeant ainsi les zones côtières de la dégradation.

Cet engagement en faveur de l'environnement a inspiré des jeunes aux quatre coins du pays, mais a coûté cher aux membres du groupe. Ces derniers ont fait l'objet d'interpellations et de poursuites de la part des autorités à plusieurs reprises. En 2020, trois

membres ont été arrêtés pour avoir manifesté pacifiquement contre le remplissage d'un lac. Un an plus tard, trois autres ont été arrêtés alors qu'ils enquêtaient sur la pollution d'une rivière.

En juin 2024, ces militant-e-s ont été condamnés à des peines allant de six à huit ans de prison. Leur crime ? Vouloir protéger l'environnement qu'ils aiment tant. Ratha Sun a fui le Cambodge pour poursuivre le travail du groupe, mais les cinq autres militant-e-s font face à des conditions de détention très dures.

**Demandez la libération immédiate des cinq militant-e-s et l'annulation de toutes les condamnations prononcées contre les membres de Mother Nature Cambodia.**

## Mother Nature Cambodia

📍 Cambodge

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

CARTE RÉCIT



ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION

© Amnesty International Taiwan



Écrire pour les droits 2024  
à Taiwan.

## ÉCRIVEZ AU PREMIER MINISTRE DU CAMBODGE

Demandez la libération immédiate et sans condition des cinq militant-e-s en détention, et l'annulation de toutes les condamnations prononcées contre les membres de Mother Nature Cambodia.

**ADRESSE :** Premier ministre du Cambodge  
À envoyer à l'ambassade ou au consulat du Cambodge dans votre pays ou dans un pays voisin.  
(Prenez une photo de vos lettres et publiez-la sur les réseaux sociaux avant de les envoyer à l'ambassade ou au consulat.)

**FORMULE D'APPEL :** Monsieur le Premier ministre  
**COURRIEL :** ocm@cambodia.gov.kh  
**FACEBOOK :** www.facebook.com/p/Hun-Manet-100069511484329/  
**X :** @Dr\_Hunmanet\_PM  
**INSTAGRAM :** dr.hunmanetofcambodia  
**HASHTAGS :** #FreeMotherNatureCambodia, #FreeOurFriends, #W4R25

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION

## MONTREZ VOTRE SOUTIEN AUX MEMBRES DE MOTHER NATURE CAMBODIA

Envoyez des messages de solidarité pour montrer au groupe que vous le soutenez dans sa lutte pour la protection de l'environnement. Pour accompagner vos messages, vous pouvez dessiner des rivières, des forêts et des animaux.

**ADRESSE :** Amnesty International  
Canada (section francophone)  
Maison du développement durable  
50 Ste Catherine West Street, office 500  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
Canada

**FACEBOOK :** www.facebook.com/mothernaturecambodia/  
**X :** @CambodiaMother  
**INSTAGRAM :** mothernaturecambodia  
**HASHTAGS :** #FreeMotherNatureCambodia, #FreeOurFriends, #W4R25

MOTHER NATURE  
CAMBODIA

## « NOTRE COMBAT POUR L'AMAZONIE, ET VOTRE FUTUR »

« Nous ne sommes pas seulement des militantes, nous sommes les filles de la terre, de nos communautés, les guerrières de la jungle qui refuse de mourir. Nous sommes l'Amazonie qui résiste aux ravages de l'industrie pétrolière, en raison de laquelle nos communautés et notre planète brûlent. »

Les *Guerreras por la Amazonía* (Guerrières pour l'Amazonie) forment un groupe de militantes âgées de 10 à 20 ans. Elles se battent aux côtés de l'Union des personnes affectées par les opérations de Texaco (UDAPT) ainsi que du collectif *Eliminen los Mecheros, Enciendan la Vida* (Éliminez les torchères, rallumez la vie) pour protéger leurs communautés face aux fumées toxiques et aux dégâts environnementaux causés par le torchage du gaz. Utilisé dans le cadre de l'extraction du pétrole, le torchage compte parmi les causes principales de la crise climatique.

En 2020, avec le soutien de l'UDAPT, les *Guerreras por la Amazonía* ont intenté une action en justice contre l'État équatorien et ont obtenu gain de cause. En 2021, une décision historique a été rendue, exigeant du gouvernement équatorien qu'il mette fin à l'utilisation des torchères. Pourtant, les « monstres de feu » continuent de brûler.

Au lieu d'être saluées pour leur courage, les jeunes militantes se trouvent confrontées à la stigmatisation ainsi qu'à de violentes manœuvres d'intimidation. Plutôt que d'enquêter sur les menaces dont elles font l'objet, les autorités équatoriennes leur ont fait savoir qu'elles ne bénéficieraient de protection qu'à condition de cesser leurs activités militantes.

**Demandez à l'Équateur d'éliminer les torchères et de protéger les défenseur-e-s du climat.**

Guerreras por  
la Amazonía  
Équateur

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

CARTE RÉCIT



© UDAPT

## UN DÉFENSEUR DES RIVIÈRES ET DES FORÊTS ASSASSINÉ

Juan López était un père et un mari aimant. Figure de sa communauté religieuse, il pratiquait sa foi en servant les autres, toujours prêt à apporter son aide aux plus vulnérables. Il aimait discuter avec ses ami-e-s autour d'un café, danser et passer du temps près de la mer avec sa famille. Ses ami-e-s le décrivent comme un rêveur.

Depuis 2015, Juan défendait sans relâche son environnement du nord du Honduras face aux projets miniers et énergétiques menaçant les rivières, les forêts et le parc national Carlos Escaleras Mejía. Les communautés locales craignent en effet que ces projets ne mettent gravement en péril les écosystèmes alentours et la qualité de l'eau.

C'est dans ce contexte que Juan et d'autres militant-e-s ont fondé le Comité municipal de défense des biens publics et communs de Tocoa, afin de contester pacifiquement la légalité desdits projets.

Mais leurs efforts se sont heurtés à des actes de harcèlement, de menace et de criminalisation. Plusieurs membres du Comité ont été arrêtés et emprisonnés. Certains ont même été tués.

Le 14 septembre 2024, Juan venait de sortir de l'église quand il a été abattu dans sa voiture par un individu masqué. Le tireur présumé et deux potentiels complices ont été inculpés de meurtre et sont actuellement en détention provisoire. Cependant, les personnes qui ont commandité le meurtre de Juan n'ont pas été amenées à rendre des comptes.

**Demandez justice pour Juan López.**

Juan López  
Honduras

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

CARTE RÉCIT



© DR

## ÉCRIRE AU PRÉSIDENT

Appelez les autorités équatoriennes à respecter la décision exigeant l'élimination des torchères et à protéger les défenseur.e.s du climat.

**ADRESSE :** Président de l'Équateur  
Palacio de Carondelet  
García Moreno N10-43 entre  
Chile y Espejo, Quito 170401  
Équateur

**FORMULE D'APPEL :** Monsieur le Président  
**FACEBOOK :** [www.facebook.com/DanielNoboaOk](http://www.facebook.com/DanielNoboaOk)  
**X :** @DanielNoboaOk  
**INSTAGRAM :** danielnobaok  
**TIKTOK :** danielnobaok  
**HASHTAGS :** #EliminaLaMecha, #EnciendeLaVida, #TurnOnLife, #W4R25

## MONTREZ AUX MEMBRES DES GUERRERAS POR LA AMAZONÍA ET DE L'UDAPT AINSI QU'À LEURS COMMUNAUTÉS QUE VOUS LES SOUTENEZ

Envoyez vos messages à ces jeunes défenseur.e.s du climat et dites-leur que leur combat pour la planète est une source d'inspiration dans le monde entier.

**ADRESSE :** Guerreras por la Amazonía  
c/o UDAPT  
Av. Venezuela y Progreso  
Lago Agrio, 210150  
Équateur

**FACEBOOK :** [www.facebook.com/GuerrerasxAmazonia](http://www.facebook.com/GuerrerasxAmazonia)  
**X :** @GuerrerasxAM  
**INSTAGRAM :** guerrerasamazonia  
**HASHTAGS :** #EliminaLaMecha, #EnciendeLaVida, #RemoveTheWick, #IgniteLife, #W4R25

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION

GUERRERAS POR  
LA AMAZONÍA

## ÉCRIRE AU PROCUREUR GÉNÉRAL

Demandez au Procureur général de mener une enquête indépendante et impartiale sur l'homicide de Juan López dans les meilleurs délais, afin d'identifier tous les responsables de ce crime, y compris les commanditaires, et de les traduire en justice dans le cadre de procès équitables.

**ADRESSE :** Procureur général  
Public Prosecutor's Office  
Avenida República Dominicana  
Colonia Lomas del Guijarro  
Tegucigalpa, M.D.C.  
Honduras

**FORMULE D'APPEL :** Monsieur le Procureur général  
**COURRIEL :** [fiscaliageneralhnd@gmail.com](mailto:fiscaliageneralhnd@gmail.com) / [mrelacionespublicas@gmail.com](mailto:mrelacionespublicas@gmail.com)  
**X :** @MP\_Honduras / @johelzelaya  
**HASHTAGS :** #JusticiaParaJuanLópez, #W4R25

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION

JUAN  
LOPEZ

## MONTREZ À LA FAMILLE ET À LA COMMUNAUTÉ DE JUAN QUE LE MONDE LES SOUTIENT

Envoyez des messages de solidarité aux proches de Juan et à sa communauté, pour leur montrer que vous les soutenez dans leur lutte pour la justice. Les rivières et la nature étaient très importantes pour Juan : vous pouvez ajouter des dessins à vos messages.

**ADRESSE :** Famille et communauté de Juan López  
c/o Amnesty International Americas Regional Office  
Équipe Amérique centrale  
Calle Luz Saviñón 519, Colonia del Valle  
Benito Juárez, 03100 Mexico City  
Mexique

**FACEBOOK :** [www.facebook.com/people/Comité-Municipal-en-Defensa-de-los-Bienes-Comunes-y-Públicos/100082713284780/](http://www.facebook.com/people/Comité-Municipal-en-Defensa-de-los-Bienes-Comunes-y-Públicos/100082713284780/)  
**X :** @guapinolre  
**HASHTAGS :** #JusticiaParaJuanLópez, #W4R25



# DÉPLACÉ·E·S À CAUSE DES SÉCHERESSES ET CONFRONTÉ·E·S À LA FAMINE

Damisoa  
Madagascar

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

CARTE RÉCIT

En 2021, Damisoa et sa famille ont été contraints de quitter leur foyer de la région Androy, dans le sud de Madagascar. Il n'y avait plus assez de nourriture pour survivre à cause de la sécheresse, aggravée par le changement climatique.

Après un périlleux voyage de quatre mois et de 1 500 km, ils ont atteint la région Boeny, dans le nord-ouest du pays, portés par l'espoir d'une vie meilleure. Mais les conditions de vie étaient toujours extrêmement difficiles. En 2023, Damisoa et sa famille se sont vu attribuer une minuscule case de 5 m<sup>2</sup> sur un site de réinstallation. À chaque saison des pluies, le niveau de la rivière Kamoro monte, encerclant le site avec des eaux souvent infestées de crocodiles et au courant rapide. Il devient donc très dangereux de quitter les lieux. Le camp est situé sur une terre aride et l'accès à la nourriture, à l'eau potable et aux soins de santé est limité. Au début de l'année 2025, la nièce de Damisoa est morte peu

après sa naissance lorsque sa mère, affaiblie par la faim et la soif, s'est retrouvée incapable de l'allaiter. Nommé responsable du site par le gouvernement, Damisoa a dénoncé les conditions de vie dégradantes subies par les résident·e·s. Toutes ses requêtes à ce sujet sont néanmoins restées sans réponse.

Les personnes déplacées par la famine qui vivent désormais dans la région Boeny, à l'instar de Damisoa et des autres résident·e·s du site, ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Or actuellement, celle-ci est presque exclusivement consacrée aux régions du sud de Madagascar, ravagées par les sécheresses.

**Demandez dès maintenant au gouvernement de prendre des mesures urgentes pour aider Damisoa et les autres personnes déplacées par la sécheresse à Madagascar qui font face à la famine, à la perte de leur logement et à d'autres difficultés.**



# UN COMBAT POUR PROTÉGER LEUR CULTURE ET LEURS TERRES ANCESTRALES

Ellinor Guttorm Utsi  
Norvège

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

CARTE RÉCIT

Ellinor Guttorm Utsi est une femme autochtone sâme et une représentante dévouée qui lutte pour protéger le mode de vie ancestral de sa communauté, basé sur l'élevage de rennes, dans le nord de la Norvège. En tant que porte-parole, elle défend les droits de sa famille et de son peuple, qui suivent les routes de la transhumance saisonnière à travers l'Arctique depuis des générations. Ils dépendent des pâturages d'été des terres de Čorgaš, actuellement menacées.

L'élevage de rennes se trouve au cœur du système alimentaire des Sâmes, qui dépendent de la transhumance et de l'accès aux pâturages à travers l'Arctique pour produire leur nourriture, leurs vêtements et leur artisanat de manière durable. Ellinor se trouve aux avant-postes des efforts pour la défense des droits à la terre et des droits culturels de sa communauté, mettant en lumière les luttes actuelles des populations autochtones, prises en étau entre des problématiques de changement climatique, de droits à la

terre menacés et de développement des énergies renouvelables.

En 2023, des projets prévoyant l'installation de plusieurs centaines d'éoliennes sur le territoire sâme, dont un grand nombre directement sur les pâturages d'été de la communauté d'Ellinor, ont été présentés. Ces projets colossaux entraîneraient la construction de centaines d'éoliennes, de routes et de lignes électriques qui morcelleraient le territoire, perturberaient la transhumance des rennes et détruiraient un mode de vie profondément lié à la nature.

Malgré une vive opposition, les autorités norvégiennes se hâtent d'accorder les autorisations. Ellinor œuvre sans relâche pour que les voix des Sâmes soient entendues et leurs droits respectés, mais le temps presse.

**Demandez à la Norvège d'écouter Ellinor et le peuple sâme et aidez-les à protéger leur terre, leurs moyens de subsistance et leur culture.**



## ÉCRIREZ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BUREAU NATIONAL DE GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES

Appelez les autorités à prendre de toute urgence des mesures pour garantir les droits humains des personnes déplacées qui vivent actuellement dans la région Boeny et dans le reste du pays. Pour ce faire, demandez-leur de faire appel au soutien des agences humanitaires et des autres acteurs concernés.

**ADRESSE :** Directeur général  
Bureau national de gestion des risques et des catastrophes  
Avaratra Antanimora Route Mausolée  
Antananarivo 101  
Madagascar

**FORMULE D'APPEL :** Monsieur le directeur général

**COURRIEL :** [bngrc.gov.mg/contact](http://bngrc.gov.mg/contact) & [elackandriakaja@yahoo.fr](mailto:elackandriakaja@yahoo.fr)

**FACEBOOK :** [www.facebook.com/BNGRCMID](http://www.facebook.com/BNGRCMID)

**X :** @BngrcMada

**INSTAGRAM :** [bngrc\\_madagascar](https://www.instagram.com/bngrc_madagascar)

**HASHTAGS :** #W4R25

## MONTREZ À DAMISOA ET À SA COMMUNAUTÉ QUE LE MONDE EST À LEURS CÔTÉS

Envoyez un message de soutien à Damisoa et à sa communauté. Pour contourner la barrière de la langue, vous pouvez envoyer des dessins. Vous pouvez par exemple dessiner des plantes et des fleurs, car Damisoa est profondément connecté à la nature en raison de son travail.

**ADRESSE :** Damisoa  
c/o Lot 84bis secteur 5 Manjarisoa  
401 Mahajanga I  
Boeny  
Madagascar

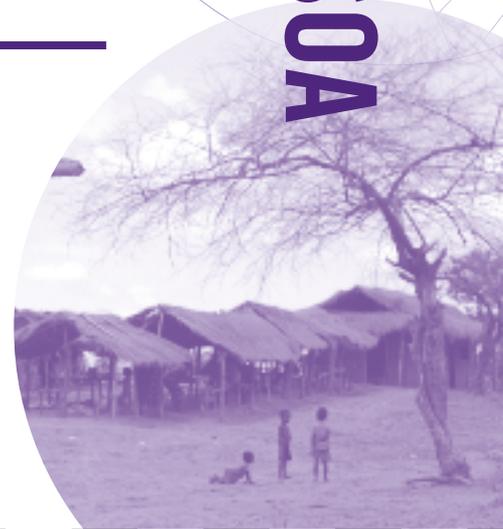
**HASHTAGS :** #W4R25

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION

DAMISOA



## ÉCRIREZ AU PREMIER MINISTRE

Réclamez que les droits des communautés samis qui pratiquent l'élevage de rennes soient protégés en mettant immédiatement un terme aux projets industriels éoliens qui menacent leurs terres et leur mode de vie : ils ne peuvent pas se concrétiser sans le consentement préalable des populations concernées, donné librement et en connaissance de cause.

**ADRESSE :** Premier ministre norvégien  
Office of the Prime Minister  
PO Box 8001 Dep  
0030 Oslo  
Norvège

**FORMULE D'APPEL :** Monsieur le Premier ministre

**COURRIEL :** [postmottak@smk.dep.no](mailto:postmottak@smk.dep.no)

**FACEBOOK :** [www.facebook.com/regjeringennorge](http://www.facebook.com/regjeringennorge)

**X :** @Regjeringen

**INSTAGRAM :** [regjeringen](https://www.instagram.com/regjeringen)

**HASHTAGS :** #ProtectSámiRights, #W4R25

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION

ELLINOR  
GUTTORM UTSI

## MONTREZ À ELLINOR, À SA COMMUNAUTÉ ET À TOUS LES ÉLEVEURS DE RENNES SÂMES QUE VOUS ÊTES AVEC EUX

Envoyez un message de soutien pour les aider à se faire entendre et à défendre leur culture, leur territoire et leur futur.

**ADRESSE :** Ellinor Guttorm Utsi  
c/o Amnesty International Norway  
PO Box 702 Sentrum  
0106 Oslo  
Norvège

**FACEBOOK :** [www.facebook.com/ellinor.utsi](http://www.facebook.com/ellinor.utsi)

**INSTAGRAM :** [davienne](https://www.instagram.com/davienne)

**HASHTAGS :** #ProtectSámiRights, #W4R25

# POURQUOI LA SOLIDARITÉ COMPTE ?

Vous pourriez penser qu'écrire à quelqu'un que vous ne connaissez pas ne fera aucune différence, ou que cette personne n'a pas envie de recevoir un message de votre part. Mais lorsque vous êtes enfermée ou que vous craignez pour votre vie, ou si vous cherchez désespérément à obtenir justice pour un-e de vos proches, savoir que quelqu'un croit en vous a une réelle importance. Ces personnes ont peut-être peur ou se sentent seules, et vos mots leur apporteront réconfort et espoir.

Grâce à la solidarité qu'elle a reçue en 2023, Ana Maria Santos Cruz a senti le soutien d'une communauté mondiale. Cela lui a permis de garder espoir après la mort de son fils, Pedro Henrique. Pedro était un militant et un défenseur de la justice raciale et des droits humains. Il a été tué en 2018.

Ana Maria a courageusement réclamé la vérité sur la mort de son fils, appelant les autorités brésiliennes à mener une enquête approfondie et à organiser un procès. Lorsqu'elle a reçu des milliers de lettres de soutien du monde entier, elle s'est sentie davantage capable de faire face à son deuil et aux menaces constantes contre elle. Elle a déclaré :

« **Je dis toujours que Pedro m'a beaucoup appris, notamment comment être une combattante infatigable pour la justice. C'est aussi Pedro qui m'a mise en relation avec Amnesty International, car il était un sympathisant du mouvement. Il avait l'habitude de me dire, en plaisantant, qu'Amnesty International l'emmènerait un jour dans des pays d'Afrique, en Jamaïque et dans d'autres endroits pour faire du travail en faveur des droits humains. Qui aurait pu imaginer qu'il avait raison ?**

**Après son meurtre, et grâce à la campagne Écrire pour les droits, Pedro Henrique et moi avons, en quelque sorte, été emmenés dans différents pays à travers cette histoire de lutte pour la justice. Je suis très heureuse et je me sens soutenue par cette vague de solidarité qui réconforte mon cœur.** »

Ci-dessus : Des militant-e-s d'Amnesty International Zimbabwe travaillant sur le cas de Pedro. À droite : Ana Maria Santos Cruz tient un portrait de son fils Pedro Henrique dans les escaliers devant l'église de Passo à Salvador (Bahia).

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Ana Maria Santos Cruz  
Brésil



## À PROPOS

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de répondre de leurs actes. Nous enquêtons et révélons les atteintes aux droits humains, où qu'elles soient commises. En amplifiant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons également les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort et la promotion de la justice climatique et de l'égalité, à la lutte contre la discrimination et la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

**AMNESTY INTERNATIONAL EST UN MOUVEMENT MONDIAL DE DÉFENSE  
DES DROITS HUMAINS. LORSQU'UNE INJUSTICE TOUCHE UNE PERSONNE,  
NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES CONCERNÉ-E-S.**



Des sympathisant-e-s et membres d'Amnesty International participent à Écrire pour les droits 2024, aux Pays-Bas.

### © Amnesty International 2025

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'Œuvre dérivée 4.0 International)

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

[www.amnesty.org/fr](http://www.amnesty.org/fr)

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2025 par Amnesty International Ltd Peter Benenson House, 1 Easton Street Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Septembre 2025  
Index : **POL 32/9525/2025**  
Langue originale : **Anglais**

© Amnesty International pour toutes les illustrations sauf indication contraire.

Photos de couverture : © Biel Calderon  
© Marieke Wijntjes  
Photo de la quatrième de couverture :  
© Marieke Wijntjes

[amnesty.org/fr](http://amnesty.org/fr)

Maquette : Off Colour Design  
Assistance éditoriale : Saphia Fleury

**ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL** 